

Stratégie de placement et LSFIn (circulaire 2025/2)

Allocation stratégique, allocation tactique, sélection des instruments, rebalancement, architecture ouverte ou fermée, effet de levier, concentration du risque : comment intégrer les règles dans votre pratique

Laurent Zuchuat,

Co-founder,
Mase Partners SA

Romain Peltier,

Fondateur,
Altrolato Investment Risks,
Genève

Cecilia Peregrina,

Senior Manager,
PWC Legal, Genève

Suitability, prise en compte de la situation financière et des objectifs financiers

8.40 Rappel des les différentes étapes de la construction d'un portefeuille. Quels sont les risques et les enjeux les plus importants du portefeuille ?

- Top-down ou bottom up ?
- Le choix du niveau de risque : métriques et valeurs.
- L'allocation stratégique et l'allocation tactique et leurs importances respectives.
- La sélection des instruments et le choix d'une architecture ouverte ou fermée.
- Le rebalancement, une partie intégrante de la stratégie.

Romain Peltier

9.10 Profil de risque, horizon de placement, taille du portefeuille : quels impacts sur le choix d'une stratégie adéquate ?

Romain Peltier

9.30 Le profil de risque est déterminé par la situation financière et par les objectifs financiers du client : qu'avez-vous besoin de savoir ? Qu'exige la loi ?

- Situation financière du client :
 - Fortune brute / dettes / fortune nette
 - Les autres actifs (immobilier,...) et autres portefeuilles / placements mobiliers
- Objectifs financiers et horizon de placement du client

Romain Peltier et Laurent Zuchuat

10.00 A quels niveaux de la stratégie de placement la LSFIn et la circulaire 2025/2 interviennent-elles ?

- Sur le niveau de risque : profil risque client
- Sur l'allocation stratégique et l'allocation tactique : pas d'impact
- Sur la sélection :
 - à travers les limitations en matière de concentration
 - l'utilisation des produits maisons
 - à travers l'exigence de suitability des produits
 - les autres obligations d'informer

Laurent Zuchuat, Romain Peltier et Cecilia Peregrina

10.30 L'exigence de suitability des produits

- L'exigence de suitability des produits conduit-elle à : ne mettre dans les stratégies les plus risquées que des produits risqués ; ne mettre dans les stratégies les moins risquées que les produits moins risqués ?
- Ne peut-on pas équilibrer le portefeuille en mettant des produits de différents niveaux de risques, en étudiant les corrélations entre eux... ?

- Quels peuvent être les critères d'affectation des instruments financiers par stratégie de placement
- Cecilia Peregrina**

10.50 Pause-café

Défis d'implémentation de la circulaire 2025/2

11.10 Les risques de concentration

- Concentration du risque émetteur
- Selon la circulaire, le risque de concentration ne dépend pas de la qualité de l'émetteur : problèmes induits

Romain Peltier

11.30 Produits maison, architecture ouverte/fermée

- Les nouveautés de la circulaire
- Etablir des critères de sélection de produits externes
- Justifier l'emploi de produits maison

Laurent Zuchuat

11.50 L'effet de levier / appels de marge

Laurent Zuchuat

Compléter / clarifier vos documents contractuels et vos directives internes

12.10 Ecrire / décrire la stratégie de placement / impact sur le profil de risque

- Comment la stratégie doit-elle être formalisée dans le mandat de gestion, à quel niveau de détail ?
- La stratégie de placement contient-elle des objectifs / engagements de rendement, de performance et de risque ? Des benchmarks ?
- La stratégie de placement fait-elle référence au profil de risque de l'investisseur et contient-elle la démonstration que la stratégie est bien adéquate et appropriée par rapport au profil de risque particulier de l'investisseur ? Le profil de risque de l'investisseur doit-il être modifié en fonction du choix de la stratégie de placement ?

Cecilia Peregrina

12.30 Rédiger de bonnes directives internes : claires et suffisamment précises

- Le rebalancement
- Les conflits d'intérêt, notamment le recours à des produits maison

Laurent Zuchuat

12.50 Fin du séminaire

Stratégie de placement et LSFIn (circulaire 2025/2)

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11
 par fax: +41 (0)22 849 01 10
 par e-mail: info@academyfinance.ch
 par courrier: Academy & Finance SA,
 Rue Neuve-du-Molard 3, CP 3039
 CH-1211 Genève 3
 www.academyfinance.ch

Lieu de la conférence

Hôtel Président
 47 quai Wilson, Genève

Visio conférence

Le lien Zoom sera envoyé le 15 mai après-midi.

Prix

640 CHF (+ TVA 8.1%)
 Gérants membres de l'ASG : 520 CHF
 Gérants non-membres de l'ASG : 560 CHF
 Inscriptions supplémentaires de la même
 société : -50%

Inscription et paiement

Règlement par virement bancaire ou par carte de crédit. Le montant facturé sera débité dès réception des informations relatives à la carte. Dans tous les cas, une facture vous sera transmise par email.

Annulation

Les annulations reçues avant le 9 mai 2025 seront remboursées à hauteur de 100%. Les annulations reçues après le 9 mai ne seront pas remboursées. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (email, courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû. Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

Bulletin d'inscription

☐ Je m'inscris à la conférence "Stratégie de placement et LSFIn (circulaire 2025/2)" à Genève le 16 mai 2025.

Je participerai : ☐ en présentiel ☐ online (Zoom)

Ma société est : ☐ gestionnaire de fortune ☐ gestionnaire de fortune et membre de l'ASG

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

1^{ER} INSCRIT

Prénom et nom

Fonction

E-mail.....

2^{ÈME} INSCRIT (-50%)

Prénom et nom

Fonction

E-mail.....

Société.....

Adresse.....

Code postal..... Ville

Tél Fax.....

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

.....

Virement bancaire ☐ Mastercard ☐ VISA ☐

N° de carte: ____/____/____/____ Date d'expiration: ____/____

Nom du détenteur de la carte

Date

Signature.....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.